



PREAVIS MUNICIPAL NO 3/2012

Concernant l'acquisition d'une camionnette pour la voirie pour une somme de Fr.45'000,--

Au Conseil communal d'Yverne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

PREAMBULE

La Municipalité vous soumet pour approbation l'acquisition d'un nouveau véhicule communal destiné à remplacer la « vénérable » camionnette de type Mercedes.

DESCRIPTIF

Après 15 ans de service et environ 150'000 km, la camionnette de la voirie « tire sa révérence ». En effet, si la carrosserie fait encore de la résistance, il n'en est pas de même pour le moteur qui tombe en panne plus souvent qu'il ne se met en marche. Cette année par exemple, déjà trois pannes conséquentes. Des signes inquiétants de fatigue étaient récurrents depuis environ trois ans, mais notre mécanicien communal a su préserver et prolonger la durée de vie de cet ancêtre jusqu'à ce que les coups de bouts répétés du temps aient raison de la mécanique ces derniers mois. Il est grand temps d'acquérir un nouveau véhicule.

Nous vous proposons d'acquérir une camionnette de type Toyota Dyna 150 3Od-4D qui a environ les mêmes caractéristiques que l'actuelle. Au vu de l'augmentation des chemins vicinaux remis à la commune par les améliorations foncières, l'acquisition d'un tel véhicule paraît indispensable et nécessaire à la gestion routière de notre commune.

DEVIS

Le prix du véhicule avoisine les Fr.50'000,--. Un rabais flotte ainsi qu'une prime spéciale « client », ramène ce dernier à Fr.45'000,--, TTC. Ce montant était déjà prévu au budget 2011, sous le compte 43.3155 et n'a pas été utilisé. C'est par soucis de transparence que notre exécutif vous rédige ce préavis. L'ancien véhicule peut également se vendre pour l'exportation au prix de l'Argus.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, et compte tenu de la nécessité de l'objet soumis, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- vu le présent préavis no 3/2012
- oui le rapport de la Commission

D E C I D E

1. d'acquérir une nouvelle camionnette pour la somme maximale de Fr.45'000,--
2. d'autoriser la Municipalité à passer commande auprès du concessionnaire compétitif
3. de prélever sur les liquidités communales le montant nécessaire à cette acquisition

ADOPTE EN SEANCE DE MUNICIPALITE LE MERCREDI 28 MARS 2012

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic : Ph. Gex Le Secrétaire : Ch. Richard